

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

Référence
122024

Objet de la délibération
PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024 CENTRES AÉRÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
Le : 29/03/2024

Et

Publication ou notification du :
29/03/2024

L' an 2024 et le 19 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PETIAU Xavier, Adjoint au Maire.

Présents : M. PETIAU, Adjoint au Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine, MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, REDON Jacky, THILLOU Davy

Excusés : BURGEVIN Christiane donne procuration à LANCELOT Gérard

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : LANCELOT Gérard

Objet de la délibération :

PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024 CENTRES AÉRÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une participation financière à hauteur de 50% par jour, par enfant de la commune de Villemoutiers, pour tout séjour en centre aéré de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pour une durée de 20 jours maximum dans l'année.

Cette dépense sera portée au compte 65741 du Budget 2024 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/03/2024
L'Adjoint au Maire
Xavier PETIAU

